



REPUBLIQUE
FRANCAISE

| | | | |
|----|----|--------|----|
| N° | 03 | 28 .11 | 24 |
|----|----|--------|----|

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 novembre 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DARSONVAL Michel, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge

Mandat de procuration : DANGIN Anita à RENARD Régis, DEREPAZ Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VAN-RYSEGHEM Isabelle à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, WOJTYNA Lucienne à AUBRY Michel

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, YOT Olivier, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents..... 32
Absents ayant donné mandat de procuration..... 10
Absents..... 8
Votants..... 42

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LA PERIODE 2025-2029

| | | | |
|-----------|------------|----------------|---------------------|
| Pour : 42 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Non participant : 0 |
| | | | |

Rapporteur : Madame Laurence CAILLET, Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont mobilisés avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

Ce dispositif national vise à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur une durée de 5 ans sur la période 2025/2029.

Elle peut couvrir un large champ de thématiques relevant de la branche famille de la CAF, à savoir : l'enfance et la jeunesse, le logement, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale et de la parentalité.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, il est proposé de l'articuler autour d'une stratégie reposant sur 3 principales thématiques :

- Thématique n° 1 : Jeunesse
 - ✓ Ambition- disposer de services de qualité à destination des enfants et des jeunes
- Thématique n°2 – Parentalité
 - ✓ Ambition 1- Rendre plus lisible les services et équipements en direction des familles
 - ✓ Ambition 2 - Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Thématique n°3 - Petite Enfance
 - ✓ Ambition 1 - Dans le cadre du Service Public Petite Enfance, contribuer à informer et accompagner les futurs parents et familles avec enfants de moins de 3 ans »
 - ✓ Ambition 2 - Disposer de services de qualité qui s'adaptent aux besoins des parents et des enfants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube

Vu les travaux réalisés par les instances techniques et politiques mises en place pour l'élaboration de cette convention en partenariat avec les communes avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Aube

Considérant les enjeux ciblés et les fiches actions proposées,

Après avoir entendu, l'exposé de Madame la Vice-Présidente le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

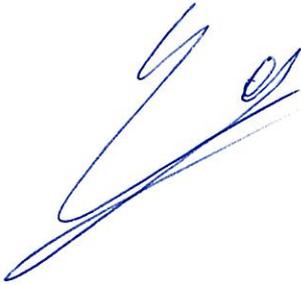
- **APPROUVE** le projet de Convention Territoriale Globale ci-annexée à passer avec la CAF de l'Aube

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur HACKEL Claude



Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président



